

Province de Québec
MRC de l'Érable
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

1^{er} projet

RÈGLEMENT no 2025-271 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
2017-162

Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-162 de
la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand
désire développer un projet récréatif sur son terrain portant
le numéro de lot 6 236 245;

Attendu que la Municipalité a reçu une demande afin de
transformer un immeuble situé dans la zone R/C-8 et le
conseil municipal est en faveur du projet;

Attendu que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi
sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement
de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par _____ à la
séance du _____ 2025;

En conséquence, il est proposé par _____ et résolu
à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement
ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Ajout de l'usage suivant « P1 Parc à caractère récréatif,
ornemental ou naturel (7620) » à la ligne de référence
« Usages autorisés » de la grille de spécifications no 13 de
la zone R-13.

Article 3

La ligne de référence « Nb de logement/bâtiment » de la
grille de spécifications no 28 de la zone R/C-8 est modifié
afin d'autoriser 11 logements par bâtiment.

Article 4

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions
de règlements antérieurs incompatibles avec les
dispositions des présentes.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les
dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce _____ 2025.

Maire

Avis de motion :
1^{er} projet :
2^e projet :
Adoption :
Approbation MRC :
Publication :

Greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE 4 MARS 2025

ÉRIC CHARTIER
DG PAR INTÉRIM